



## EVALUATIONS NATIONALES CP et CE1

**Le SNUDI FO 13 est intervenu auprès de l'IA-DASEN :**  
**Tout en légitimant la demande du Ministre, il confirme qu'aucune sanction ne serait retenue envers un enseignant qui ne ferait pas passer ni remonter les évaluations nationales !**

**Le SNUDI FO réaffirme qu'en l'absence de cadre réglementaire, il n'y a aucune obligation à faire passer les évaluations nationales du Ministère !**



**Ne restez pas isolés, contactez le SNUDI FO en cas de pression !**

Le SNUDI FO 13 a été reçu en audience auprès de l'IA-DASEN ce mardi 25 septembre. Les délégués syndicaux ont informé M. BECK de la difficulté que rencontrent les enseignants pour faire passer ces évaluations standardisées et le temps imparti pour saisir les résultats dans l'application numérique.

Nous avons rappelé qu'en l'absence de textes réglementaires, ces évaluations ne pouvaient revêtir un caractère obligatoire, d'autant qu'elles entravent la liberté pédagogique de chaque enseignant.

C'est pourquoi FO revendique à tous les niveaux (DASEN, Recteur, Ministre) qu'en l'absence de cadre réglementaire, elles soient immédiatement suspendues.

**M. BECK, tout en invitant les enseignants à se saisir de ces outils évaluatifs, confirme qu'« aucune sanction » ne serait retenue envers un enseignant qui ne ferait pas passer ni remonter les résultats des évaluations nationales CP et CE1 !**

Alors que des enseignants se retrouvent confrontés à des difficultés techniques sur l'application de saisie des résultats, le SNUDI FO 13 invite les enseignants à stopper toute passation et toute saisie inutile.

**Pour le SNUDI FO, la défense des collègues ne se réduit pas à « négocier » 5 malheureuses heures d'APC en moins et permettant ainsi au Ministre d'imposer aux collègues ces évaluations standardisées en dehors de tout cadre réglementaire !**

**« Ecouter et défendre les collègues », ce n'est pas leur faire accepter n'importe quoi !**

**C'est en s'appuyant sur notre statut et les textes réglementaires que le SNUDI-FO, attaché à la défense des conditions de travail des enseignants, a pu faire respecter la liberté pédagogique individuelle !**

## **ELECTIONS PROFESSIONNELLES**

**FO défend les intérêts moraux et les conditions de travail des salariés !  
Du 29 novembre au 6 décembre, je vote et je fais voter**

**FNEC FP FO**



**4 clics**  
pour vos revendications  
**4 clics**  
pour reconquérir vos droits



CTM / CTA / CAPA / CAPN : renforcer la représentativité de FO



**Pour être plus fort, il faut être plus nombreux :  
Pour cette nouvelle année scolaire, faites un choix  
utile et réfléchi : Syndiquez-vous au SNUDI FO 13 !**

**Pour une première adhésion, seuls les 4 mois restants sont à cotiser !**

**Tarif spécial « fin d'année 2018 » [>ICI<](#)**

### **Mes avantages :**

- 1/** Paiement fractionné en plusieurs chèques (autant de mois restants en 2018)
- 2/** Paiement par virement bancaire (nos coordonnées bancaires sont sur le bulletin d'adhésion)
- 3/** 66% de la cotisation est déductible des impôts ou en crédit d'impôt.
- 4/** Assurance professionnelle incluse dans le prix (contrat MACIF-FO équivalent à MAIF-Autonome de Solidarité)

**Soit une cotisation qui ne vous coûterait que 4 à 6 euros par mois (toutes déductions faites) !!!**

Toutes les informations à suivre heure par heure pour défendre nos droits et garanties statutaires d'enseignants fonctionnaires d'Etat : sur notre site [www.snudifo13.org](http://www.snudifo13.org)